

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-032

du 27 mai 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 3.3

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu le bail de location du local situé 11 rue du 4 Septembre à Ussel en date du 19 juin 2023 ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Sont approuvés les termes de l'avenant n°1 au bail de location de la médiathèque « La Parenthèse » située 11 rue du 4 Septembre à Ussel.

Cet avenant a pour objet de modifier le mandataire gestionnaire des biens.

ARTICLE 2

Autorise la signature dudit avenant.

ARTICLE 3

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 27 mai 2024
Le président,
Pierre Chevalier


